



Tarifs Ecole primaire 2026-2027 (Maternelle et Élémentaire)

A) CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE pour toutes les familles (Facturé sur 10 mois)

Contribution mensuelle réduite en fonction du niveau de revenu.

Pour en bénéficier, **fournir l'avis d'imposition 2026** portant sur les revenus 2025.

A défaut de ce document le tarif de la catégorie A sera appliqué.

Ce cadre n'est pas rigide. Dans certaines situations particulières (perte d'emploi, maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre rendez-vous avec la directrice. Une solution favorable sera recherchée en application des directives du Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph.

Base : Revenu de référence sur l'avis d'imposition 2026 concernant les revenus 2025						2026-2027	
Cat.	Revenu	Nombre d'enfants à charge				Contribution mensuelle	
		1	2	3	4		5 et +
A	supérieur à	49 800	52 700	59 600	65 500	72 700	116,00 €
B	inférieur à	49 800	52 700	59 600	65 500	72 700	96,50 €
C	inférieur à	27 000	29 800	35 600	41 600	48 600	68,50 €

Réductions en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint Joseph :

5 % pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} enfant, 30% pour le 4^{ème}, 40 % pour le 5^{ème} et 50 % pour le 6^{ème} et suivants.

B) REGIME COMPLEMENTAIRE FACULTATIF

1) DEMI-PENSION DE 11h40 à 13h30 (Facturé sur 10 mois)

Demi-pension mensuelle (4 repas par semaine)	108,00 €
Demi-pension mensuelle (3 repas par semaine)	81,00 €
Demi-pension mensuelle (2 repas par semaine)	54,00 €
Demi-pension mensuelle (1 repas par semaine)	27,00 €

Réductions en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint Joseph :

Pour un régime DP 4 jours au minimum pour chaque enfant, 5% pour le 2^{ème} enfant et 10% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Le repas occasionnel	8,50 €
----------------------	---------------

2) GARDERIE Maternelle et ETUDES Élémentaire :

Facultative de 16h30 à 17h30 ou 18h00 : 8.50 € mensuel par soir, soit 34 € par mois pour 4 soirs.